

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 mars 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 325, chemin Saint-François-Xavier

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un bâtiment commercial et vise à :

- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 44 % sur l'ensemble des murs du bâtiment, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un minimum de 75 %;
- Permettre un rapport espace bâti/terrain de 19,85 %, alors que le règlement de zonage n° 901 exige un rapport espace bâti/terrain minimal de 25 %;
- Permettre une aire d'isolement entre le stationnement et la ligne de rue d'une largeur de 1,65 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une aire d'isolement d'une largeur minimale de 2 mètres gazonnée ou aménagée d'arbustes et de fleurs;
- Permettre la localisation de cases de stationnement à 1,65 mètre de la ligne d'emprise de rue, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une distance minimale de 3 mètres;
- Permettre que les enclos pour les conteneurs à déchets ne soient pas intégrés au bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n° 901 l'exige.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 24 février 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier